



Le ministère de la Santé s'obstine et passe en force

Une 2^{ème} séance du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière s'est tenue ce lundi 27/03. Le 16 mars dernier, le projet injuste et incohérent de reclassement des orthophonistes sur des grilles équivalente à Bac+3 pour la majorité et Bac+4 pour une infime proportion de titulaires en classe supérieure avait été refusé unanimement par les organisations syndicales représentant les salariés.

Le 16 mars dernier, le projet de décret de reclassement des personnels de rééducation dont font partie les orthophonistes au sein de la FPH avait été refusé unanimement.

Ce refus impliquait la tenue d'une 2^{ème} séance après réexamen du texte par le Ministère. Ce que nous craignons a pris forme ce jour : le projet de reclassement a été proposé à l'identique, de même que les grilles de salaires qui lui sont associées.

Aucune des propositions de correction du texte en préparation n'a été acceptée par les représentants du Ministère de la Santé, de sorte qu'une nouvelle fois, le projet de décret a été unanimement rejeté par les organisations syndicales. Et aucune justification n'a été apportée, comme cela est le cas depuis plus de 3 ans, pour expliquer l'absence de reconnaissance du niveau de diplôme, de qualification, de compétences et d'autonomie des orthophonistes, les laissant nettement en deçà des autres corps de métiers de la FPH de grade Master.

Ce même jour, étaient mobilisés à Paris 150 professionnels et étudiants. Ce même jour, des actions ont eu lieu sur l'ensemble du territoire, avec le même objectif : protester contre ce déni de démocratie et alerter les pouvoirs publics sur la situation catastrophique des orthophonistes dans les hôpitaux, actuellement et dans un avenir proche.

L'intersyndicale des orthophonistes et des étudiants demande de toute urgence l'arbitrage du Président Hollande, en faveur d'une reconnaissance salariale du niveau de qualification à Bac+5 des orthophonistes salariés.

En entérinant ce reclassement, le Ministère signe la dégradation de l'offre de soins dans les hôpitaux pour l'ensemble des professions dites "de rééducation" dont font partie les orthophonistes. Il signe la dégradation de la prise en charge aiguë et/ou pluridisciplinaire des patients et familles de patients. Il signe la dégradation de la formation initiale des étudiants orthophoniques, qui à très court terme ne pourront plus être formés correctement sur l'ensemble du territoire.

La détermination des professionnels et étudiants est forte pour garantir des soins orthophoniques de qualité, partout sur le territoire et pour tous les patients.

Nous appelons les étudiants et les professionnels orthophonistes à se mobiliser massivement et par tous les moyens et outils médiatiques possibles afin que soit enfin proposée des grilles salariales à Bac+5.

Il est temps que cesse cette discrimination professionnelle que subissent les orthophonistes profession féminisée à plus de 95% depuis plus de 40 ans.

L'intersyndicale des orthophonistes et des étudiants demande de toute urgence l'arbitrage du Président Hollande, en faveur d'une reconnaissance salariale du niveau de qualification à Bac+5 des orthophonistes salariés.

CONTACTS PRESSE :

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Manon DOLVECK 06 99 63 01 11/Aylin OZGENCIL 07 63 64 01 11

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Didier BIRIG 06 64 90 66 03 /Christine ARCAÏ 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

CFO : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55

UNSA : Jean-Claude STUTZ : 06 16 64 73 01